

LA LETTRE S

#103 / Actualité du Siéml / Octobre 2025



SIÉML
Syndicat intercommunal
d'énergies de Maine-et-Loire
depuis 100 ans
l'énergie de la proximité

ÉDITO

Certains diront que ce n'est pas le moment. Qu'en période de disette budgétaire, célébrer un centenaire serait presque indécent. Soyons clairs : oui, célébrer un centenaire a un coût. Mais certaines occasions, rares et précieuses, méritent que l'on prenne le temps — et les moyens raisonnables — de les honorer. Cent ans, ce n'est pas rien. C'est un âge que peu d'institutions atteignent et un anniversaire très spécial qui ne se reproduira pas : il s'agit d'un moment unique, presque patrimonial ! Se retourner sur son histoire n'est pas un luxe, c'est un acte de transmission et de cohésion : savoir d'où l'on vient, c'est mieux comprendre où l'on va. Partager une histoire collective, c'est renforcer les liens qui unissent élus, agents, partenaires et usagers autour d'un projet commun. Et qu'on se le dise : cette célébration n'affaiblira pas le soutien apporté à nos communes et n'augmentera pas non plus leurs contributions. Le centenaire ne pèsera outre mesure sur le budget du Siéml : nous avons fait le choix de mettre en pause cette année un certain nombre d'événementiels récurrents, au premier rang desquels le traditionnel Forum départemental de l'énergie, afin de dégager des ressources humaines et financières pour organiser le centenaire. Assumer son histoire, la raconter et la partager, ce n'est pas juste s'offrir une fête. C'est donner du sens et de la cohésion à une œuvre collective centenaire et à celle, tout aussi essentielle, qui reste à écrire.

Jean-Luc Davy
président du Siéml

PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ÉNERGIE SOLAIRE EN TOITURE UNE EXPÉRIMENTATION SUR LA COMMUNE DE MAULÉVRIER

Le Siéml propose un nouveau dispositif clé en main pour l'installation et l'exploitation de centrales photovoltaïques en toiture afin de produire de l'électricité et d'approvisionner plusieurs bâtiments communaux. La commune de Maulévrier s'est portée volontaire pour participer à cette expérimentation d'autoconsommation collective (ACC). Une mise en service est prévue au second trimestre 2026.

De la production à la valorisation de l'énergie

Dans le cadre de son adhésion au service du conseil en énergie, la commune a reçu une note d'opportunité soulignant l'intérêt d'équiper la toiture de son centre technique municipal de panneaux photovoltaïques. Les études structurées ont indiqué la possibilité d'installer près de 85 kWc ce qui représente une production annuelle estimée à 96 MWh. Reste à valoriser cette production sur le patrimoine communal. Onze bâtiments municipaux sont susceptibles de consommer plus de 90 % de cette production annuelle, soit 23 % de leur consommation totale d'électricité.

Quel modèle économique et contractuel ?

La gestion du projet, l'investissement et l'exploitation de l'installation sont portés sur 25 ans par le Siéml qui se rémunère par la vente directe des électrons autoconsommés à la commune et du surplus à EDF-0A. Le prix de vente, estimé à 110 HT/MWh est établi sur l'électricité autoconsommée annuellement. Il sera actualisé après les résultats de l'appel d'offre courant novembre. Ce montage repose sur une contractualisation spécifique : une convention d'occupation temporaire pour encadrer la mise à disposition de la toiture concernée, un contrat d'organisation de l'opération d'ACC pour définir les modalités de mise en œuvre et désigner le Siéml comme personne morale organisatrice et enfin, le contrat de vente d'électricité. Avec cette opération la commune bénéficiera directement de sa production d'électricité renouvelable avec un coût maîtrisé sur 25 ans, hors volatilité du marché.

QUELQUES CHIFFRES

1	bâtiment producteur
85	kWc de puissance PV
96	MWh de production/an
11	bâtiments consommateurs
90	% de la production autoconsommée par ces bâtiments
23	% de la consommation totale d'électricité des bâtiments communaux seront issus des panneaux PV

CALCUL DU PRIX DE VENTE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE

- Coût global annuel d'investissement, amorti sur une durée de 25 ans pour répartir équitablement l'investissement initial sur la période de production.
- Charges d'exploitation et de maintenance des installations, couvrant l'entretien régulier, les réparations éventuelles et le suivi technique nécessaire pour garantir leur bon fonctionnement.
- Frais de gestion supportés par le Siéml pour la gestion de l'ensemble du projet.
- Valorisation du surplus d'électricité vendue par le Siéml à EDF-0A afin de facturer la commune au juste prix.

NOUVELLE DSP GAZ POUR NYOISEAU

LANCÉMENT DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

Le projet d'implantation d'un nouvel industriel sur la zone d'activités Bois II de Nyoiseau nécessite un raccordement au gaz. La commune ayant transféré sa compétence gaz au Siéml, ce dernier a étudié l'opportunité d'un tel raccordement aux réseaux de distribution publique de gaz naturel existants. La configuration actuelle permettrait de limiter le linéaire de réseaux à construire à 200 mètres environ et d'envisager une mise en service pour l'été 2026. Au regard du coût estimé de 75 k€ et du volume de consommation prévu par l'industriel, le syndicat a acté l'ouverture d'une consultation pour la création de cette nouvelle délégation de service public gaz sur ce territoire.

DES BORNES DE RECHARGE ANGEVINES

À L'HONNEUR VIA LE PROGRAMME ADVENIR



Le 20 octobre à Angers, le Siéml a co-organisé l'inauguration de la 150 000^e borne de recharge et de la 5 000^e infrastructure collective en copropriété, financées par le programme Advenir de l'AVERE. L'occasion de valoriser l'action du syndicat au regard des enjeux actuels de la mobilité électrique à savoir : veiller, au travers de ses investissements et ceux du réseau Ouest Charge, à la présence d'une mixité d'opérateurs privés et publics et entretenir une concurrence saine, un équilibre essentiel pour maintenir une pression tarifaire compétitive. Cet événement s'est déroulé en présence du maire Christophe Béchu, d'Antoine Herteman, président de l'Avere-France, de Ludovic Coutant, directeur du Programme Avenir, de Claude Renaud, coordonnateur ZFE et IRVE au Ministère de la Transition énergétique, de représentants de l'État, de partenaires du programme, d'acteurs engagés dans la transition énergétique et bien sûr du président du Siéml.

ÇA S'EST PASSÉ... LE 24 OCTOBRE 1925 !



→ RÉUNIONS STATUTAIRES / ÉVÉNEMENTS

VEND. 14 NOV. Soirée anniversaire "Les 100 ans du Siéml"

→ Agenda 2025 : www.sieml.fr/agenda

BIENTÔT UN VASTE RÉSEAU DE CHALEUR

SUR LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE CHEMILLÉ

En 2023, la commune de Chemillé-en-Anjou a confié au Siéml une étude de faisabilité d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière bois sur la commune déléguée de Chemillé. Cette étude a révélé qu'une installation de 800 kW pourrait couvrir 90 % des besoins énergétiques de quinze bâtiments situés en proximité, parmi lesquels des écoles, un collège, un hôpital, un théâtre et une piscine. Le projet, qui inclut 2 700 mètres de canalisations et des chaudières gaz en appoint, représente un investissement de 4,5 M€. Des aides financières importantes de l'ADEME pourraient être mobilisées pour en alléger la charge. Avec une consommation annuelle de 1 400 tonnes de bois déchiqueté, ce réseau s'inscrit dans une démarche résolument durable. L'étude a également permis d'identifier les points clés à approfondir, comme le prix de vente de la chaleur ou le coût des travaux. Les élus viennent de valider, par délibération concordante, le transfert de compétence au Siéml pour la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ce futur réseau. Une décision qui s'inscrit pour le syndicat dans une dynamique plus large : quatre projets de réseaux de chaleur sont désormais à l'étude, tandis que deux sont déjà en exploitation.

UN NOUVEL ÉLU AU BUREAU DU SIÉML

ÉLECTION DE FLORIAN RAPIN



Lors du comité syndical du 20 octobre dernier, Florian Rapin, nouvel adjoint à la voirie de la mairie d'Angers et délégué du Siéml pour Angers Loire Métropole, a été élu membre du Bureau syndical.

RETOUR SUR



Les RV Siéml au May-sur-Èvre. Focus sur le nouveau centre technique municipal entièrement recouvert de panneaux PV avec une électricité produite valorisée localement via une boucle d'autoconsommation collective. Elle couvrira une partie des besoins énergétiques d'autres bâtiments communaux.

Pari réussi pour le SIVERT, le Syndicat d'Eau de l'Anjou et le Siéml : ancrer le congrès national d'Amorce en Anjou, à travers des ateliers, des visites techniques et la découverte conviviale d'un riche patrimoine. Un parti pris apprécié par plus de 1 000 congressistes : un record de participation !